

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1761

3 août 2011

SOMMAIRE

3W Power Holdings S.A.	84522	Levade S.A.	84515
3W Power S.A.	84522	LeverageSource Holdings Series III (Lux) Sà. r.l.	84512
AGE-IN A.s.b.l.	84516	LeverageSource S. à r.l.	84512
Alstrat S.A.	84482	LeverageSource VI S. à r.l.	84512
Alstrat S.A.	84482	Librairie Carreira S.à r.l.	84500
Anglo American Ferrous Investments b for b S.à.r.l.	84525 84491	Linkingbridge Media and Trade Services	84501
Bolder S.A., SPF	84527	Lunaria S.A., S.P.F.	84520
Copper Holdings Flexible S.à r.l.	84504	Lycomar Finance S.A.	84496
Discount Communication	84483	Mid Europa Retail G.P. S.à r.l.	84485
European Direct Property VII S.A.	84487	Mid Europa Retail Investments S.à r.l. ...	84507
European Life Science Associates S.à r.l.	84496	Midgard Holding	84520
Falcon Investor S.à r.l.	84485	Midgard Holding	84520
Ferlux S.A.	84491	New Climate S.A.	84499
GUS Finance Luxembourg Limited	84497	New Zealand Properties S.A.	84492
Highmount European Holdings S.à r.l. ...	84497	Oil Finance, SA SPF	84521
HOS111 S.A.	84498	Optimized Portfolio Management S.à r.l.	84494
Ideelogis s.à r.l.	84520	Piccat Investments S.à r.l.	84498
Immo-Office S.A.	84498	Revevol S.à r.l.	84509
ING Real Estate Select Global Osiris Lu- xembourg S.à r.l.	84516	Rigel Luxembourg S.A.	84513
ING RE NPF Soparfi A S.à r.l.	84499	Rollasun S.A.	84511
ING RE NPF Soparfi B S.à r.l.	84499	S.G.C. Luxembourg S.A.	84513
Inhalux	84499	Skinprotect AG	84492
Intercontinental CDO S.A.	84497	Smyrna Healthcare S.à r.l.	84485
Jeziro S.A.	84511	Smyrna Investor S.à r.l.	84507
KanAm Grund Espace Pétrusse S.A.	84511	Trier Core S.A.	84512
Karbone Holding S.C.A.	84511	UREIT Prop A S.à r.l.	84528
Klinengo S.A.	84504	UREIT Prop C S.à r.l.	84527
Kronospan Holdings, s.à r.l.	84491	Vapiro S.A.	84513
Leasinvest Immo Lux Conseil S.A.	84515	Vietnam Opportunity Growth	84528
Le Premier Sirocco S.C.A.	84482		

Alstrat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011076958/10.

(110083863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Alstrat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.306.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 11 avril 2011

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Guy DE CLERCQ, demeurant 30, avenue George V, F-75008 PARIS, Monsieur Michel PALU, demeurant 29, route de Pré-Bois, CH-1215 GENEVE, Monsieur Pierre CASTEL, demeurant 308, route de Suisse, CH-1298 CELIGNY, et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011076959/17.

(110084068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Le Premier Sirocco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.469.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 20 juin 2011 que:

(i) le mandat des membres du conseil de surveillance de la Société suivants a expiré en date du 20 juin 2011:

- Delphine Bosendorf;
- Nathalie Mallien;
- Peter Stewart.

(ii) les personnes suivantes ont été nommées en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec un mandat qui expirera à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui se tiendra en 2012:

- Patrick Moinet, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) avec adresse professionnelle au 12, me Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg;
- Olivier Liegeois, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique) avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg; et
- Benoît Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

(iii) le siège social de la Société est transféré de son adresse actuelle au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, avec effet au 20 juin 2011.

De plus, la Société prend acte que l'adresse de Le Premier Management S.à r.l., Associé-Gérant de la Société, est désormais la suivante: 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011086739/27.

(110097480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Discount Communication, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 161.067.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le sept avril.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Christophe SERWY, né à Liège (Belgique) le 5 décembre 1984, demeurant B-4000 Liège, 26/34, avenue de la Closeraie

2.- Monsieur Daniel FRERE, né à Liège (Belgique) le 15 août 1958, demeurant à B-4602 Vise, 214, rue Sabarié

3.- Monsieur Michel SOMMACAL, né à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique) le 20 juin 1967, demeurant à B-4630 Soumagne, 135, rue des Carmes

Lesquels sont ici représentés par Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45, en vertu de procurations données à Wiltz, le 01/04/2011,

Lesquelles procurations, après avoir été signées NE VARIETUR par le Notaire et la comparante, resteront ci-annexées;

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci- après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DISCOUNT COMMUNICATION».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de TROISVIERGES.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- Coordination d'événements
- Consulting
- Coaching
- Evénements (nightlife, culturels)
- Conception graphique - site web - spot radio

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12 394,68 €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-trois euros virgule quatre-vingt-quatorze euros (124,94 EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Christophe SERWY, Prénommé	52
2. - Monsieur Daniel FRERE, Prénommé	24
3. - Monsieur Michel SOMMACAL, Prénommé	24
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule quatre-vingt-quatorze euros (12 394,68 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000.- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à 2, rue de Drinklange à L-9911 TROISVIERGES.
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée: Monsieur Christophe SERWY, prénommé, gérant unique

La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant., date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 7 avril 2011. WIL/2011/277. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15 avril 2011.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2011075243/119.

(110082224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Falcon Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 970.775,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.864.

—
Décision prise par l'associé unique en date du 31 mai 2011.

Résolution:

L'associé unique décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011:

Réviseur d'entreprises:

KPMG Audit, 31 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Falcon Investor S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2011077146/17.

(110086155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Smyrna Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Mid Europa Retail G.P. S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 158.663.

—
 In the year two thousand and eleven, on the eighteenth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

APPEARED:

MID EUROPA FUND III L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the Island of Guernsey, having its registered seat at Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA, registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under number 836.

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,
 by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorney, after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the notary to enact the following:

- That the société à responsabilité limitée "MID EUROPA RETAIL G.P. S.À R.L.", with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered at the Commercial and Companies Register in Luxembourg, section B, num-

ber 158663, incorporated by deed dated January 27th, 2011 and enacted by M^e Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated April 29th, 2011 under number 853, hereafter the “Company”.

- That the share capital of the Company amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares of one euro cent (EUR 0.01) each.

- That the appearing party is the current partner of the Company.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Modification of the registered name of the company into SMYRNA HEALTHCARE S.À R.L. and amendment of article 1 of the Articles of Association;

2. Miscellaneous.

- That, based on the aforementioned agenda, the appearing party took the following resolutions:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from MID EUROPA RETAIL G.P. S.À R.L. to SMYRNA HEALTHCARE S.À R.L. and to consequentially amend article 1 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 1.** There is established a private limited company (société à responsabilité limitée) (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name “SMYRNA HEALTHCARE S.À R.L.”.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,400.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mil onze, le dix-huit mai.

Pardevant M^e Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

MID EUROPA FUND III L.P., une limited partnership organisée et constituée suivant le droit de l'île de Guernsey, ayant son siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 1WA, et inscrite auprès du Register of Limited Partnerships sous le numéro 836.

Ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «MID EUROPA RETAIL G.P. S.À R.L.», ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 158663, constituée par un acte du 27 janvier 2011 de M^e Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 853 du 29 avril 2011, ci-après la «Société».

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cents cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

- Que le comparant est l'associé actuel de la Société.

- Que le comparant a fixé l'ordre du jour comme suit:

84487

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la Société en SMYRNA HEALTHCARE S.À R.L. et modification de l'article 1 des statuts;
2. Divers.

Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, le comparant a pris les résolutions suivantes:

Unique résolution

Il est décidé de changer le nom de la Société de MID EUROPA RETAIL G.P. S.À R.L. en SMYRNA HEALTHCARE S.À R.L. et de modifier l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «SMYRNA HEALTHCARE S.À R.L.».

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.400.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23306. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011076268/100.

(110085253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

EDP VII S.A., European Direct Property VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.210.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Fortis Direct Real Estate Fund, une Société en Commandite par Action sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe, ayant son siège social au 50, avenue JF Kennedy, L-2951 Luxembourg,

dûment représentée par Madame Magli Witwicki, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 26 mai 2011.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «European Direct Property VII S.A.» ou en abrégé «EDP VII S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Le conseil d'administration peut à son entière discrétion opérer le démembrement des actions de la société en cédant la nue-propriété. Il reviendra à l'usufruitier (i) de choisir librement et en bon père de famille l'orientation à donner à la gestion du portefeuille de la société, (ii) d'exercer seul les droits de vote, (iii) de percevoir les droits patrimoniaux. Le nu-propriétaire sera convoqué aux assemblées générales et pourra y assister sans droit de vote.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois d'avril à 17.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par la société Fortis Direct Real Estate Fund, prénommée.

Les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, a été évalué à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2017:

1. Monsieur Arnaud SCHREIBER, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.F. Kennedy.

2. Monsieur Benoît LEJEUNE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.F. Kennedy.

3. Monsieur Dominique MOERENHOUT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.F. Kennedy.

4. Monsieur Moyse DARGAA, consultant, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.F. Kennedy.

5. Madame Bénédicte REIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.F. Kennedy.

Monsieur Moyse DARGAA est nommé président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2016:

Fiduciaire Internationale S.A., R.C.S. Luxembourg B N° 34813, une société avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.F. Kennedy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. WITWICKI – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2011. Relation:LAC/2011/24885. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.-

Luxembourg, le six juin de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011077761/192.

(110086738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Kronospan Holdings, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 73.079.000,00.

Siège social: L-4902 Sanem, Parc d'Activité Pafewee.

R.C.S. Luxembourg B 62.594.

Der Bilanz per 30. September 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011077001/11.

(110083846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

b for b S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 15, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 105.771.

Décision de l'associée du 15 mai 2011

En date du 15 mai 2011, Madame Ruth Mattes Schmit, associée et gérante de la société, née le 11 novembre 1957 à Schweich (D) et demeurant à D-54338 Schweich, Neustr. 5A, a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'associée décide de transférer le siège social de son adresse actuelle à celle ci-après: L-5365 Munsbach, 15, Gabriel Lippmann.

Extrait de la décision de l'associée du 15 mai 2011

Première résolution

L'associée décide de transférer le siège social de son adresse actuelle à celle ci après: L-5365 Munsbach, 15, Gabriel Lippmann.

Munsbach, le 15 mai 2011.

Ruth Mattes Schmit.

Référence de publication: 2011077042/18.

(110085886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Ferlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.316.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 juin 2011.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM Marco Gostoli, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Giovanni Spasiano, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Andrea Castaldo, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

HRT Révision Sàrl, 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011082255/25.

(110091901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

**Skinprotect AG, Société Anonyme,
(anc. New Zealand Properties S.A.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 83.712.

Im Jahre zweitausendelf, den siebten Juni.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "NEW ZEALAND PROPERTIES S.A.", mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 83712 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit Amtssitz in Luxemburg, am 17. September 2001, veröffentlicht im Memorial C Nummer 200 vom 5. Februar 2002.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Lucie RAUL, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und Stimmzähler Herrn Jérôme SCHMIT, Angestellter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette.

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit dem Versammlungsmitglied folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und der amtierenden Notarin unterzeichnet wird.

II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigelegt, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EINE MILLION NEUNHUNDERTTAUSEND EURO (€ 1.900.000,-), um es von seinem jetzigen Betrag von EINHUNDERTTAUSEND EURO (€ 100.000,-) auf ZWEI MILLIONEN EURO (€ 2.000.000,-) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von NEUNZEHNSTAUSEND (19.000) Aktien, mit einem Nennwert von je EINHUNDERT EURO (€ 100,-).

2) Zeichnung und Einzahlung.

3) Abänderung des dritten (3.) Artikels der Satzung.

4) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, und dementsprechende Abänderung des zweiten (2.) Absatzes des ersten (1.) Artikels der Satzung.

5) Änderung der Zeichnungsberechtigung und dementsprechende Abänderung des letzten Absatzes des sechsten (6.) Artikels der Satzung.

6) Umbenennung der Gesellschaft in Skinprotect AG und dementsprechende Abänderung des ersten (1.) Absatzes des ersten (1.) Artikels der Satzung.

7) Ernennung von einem neuen Verwaltungsratsmitglied und einem neuen Delegierten des Verwaltungsrates.

8) Verschiedenes.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um EINE MILLION NEUNHUNDERTTAUSEND EURO (€ 1.900.000,-) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von EINHUNDERTTAUSEND EURO (€ 100.000,-) auf ZWEI MILLIONEN EURO (€ 2.000.000,-) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von NEUNZEHNSTAUSEND (19.000) Aktien, mit einem Nennwert von je EINHUNDERT EURO (€ 100,-).

Zeichnung und Einzahlung

Die NEUNZEHNSTAUSEND (19.000) neuen Aktien werden sodann durch die bestehenden Aktionäre, anteilmässig ihrer Beteiligung, gezeichnet und voll eingezahlt.

Der Generalversammlung und dem beurkundenden Notar, welcher dies ausdrücklich bestätigt, wurde der Beweis erbracht, dass die NEUNZEHNSTAUSEND (19.000) neuen Aktien voll eingezahlt wurden, so dass der Betrag von EINER MILLION NEUNHUNDERTTAUSEND EURO (€ 1.900.000,-) zur freien Verfügung der Gesellschaft steht.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die vorhergehenden Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung Artikel drei (3) der Satzung wie folgt abzuändern:

' **Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWEI MILLIONEN EURO (€ 2.000.000,-), eingeteilt in ZWANZIGTAUSEND (20.000) Aktien mit einem Nennwert von EINHUNDERT EURO (€ 100,-) pro Aktie."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, zu verlegen.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel eins (1), zweiter (2) Absatz, folgenden Wortlaut:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Senningerberg (Gemeinde Niederanven).».

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Zeichnungsberechtigung zu ändern.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält der letzte Absatz von Artikel 6 folgenden Wortlaut:

“Die Gesellschaft wird entweder durch die Einzelunterschrift eines Mitglieds des Verwaltungsrates oder durch die alleinige Unterschrift eines Delegierten des Verwaltungsrates rechtskräftig verpflichtet.”.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft in Skinprotect AG umzubenennen und Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel eins (1), erster (1) Absatz, folgenden Wortlaut:

« **Art. 1.** Es wird eine Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung Skinprotect AG».

Sechster Beschluss

Es wird zu neuem Verwaltungsratsmitglied sowie zu neuem Delegierten des Verwaltungsrates ernannt, und dies bis zur Hauptversammlung, die im Jahre 2013 stattfindet:

- Herr Alexander JELEN, geboren am 31. Oktober 1960, in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER PROTOKOLL, Aufgenommen in Esch/Alzette, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L.Raul, J.Schmit, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juin 2011. Relation: EAC/2011/7486. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080138/91.

(110089157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Optimized Portfolio Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 113.304.

In the year two thousand eleven,
on the eighteenth of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders (the "Meeting") of "Optimized Portfolio Management S. à r.l." (the "Company") a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 113 304), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary enacted on December 29, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 677 of April 3rd, 2006.

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on the 30th of April 2006, which deed has been published in the Mémorial number 1410 on July 21st, 2006.

The Meeting is declared opened in the chair by Mr Christophe JASICA, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

- a) To decide to wind up the Company and to put the Company into liquidation.
- b) To appoint a liquidator and to determine the powers of the liquidator.
- c) To grant discharge to the Managers of the Company.

II.- The shareholders present and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- It appears from the said attendance-list that all the thousand (1'000) shares representing the entire subscribed capital in the amount of twenty-five thousand euro (25'000.-EUR) are present at the Meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the Meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to appoint as sole liquidator of the Company:

The company "Services Financiers Manopi Inc.", a company with registered office at 1000, de la Gauchetière West, Suite 2900, Montréal, Québec, and registered at the Registraire des entreprises Québec, under the number 11164783327.

Third resolution

The Meeting RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to grant full discharge to the Managers of the Company for the execution of their mandate up to this date.

Nothing else being on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with Us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

le dix-huit mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (l'«Assemblée») de «Optimized Portfolio Management S. à r.l.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 113 304), constituée suivant acte notarié soussigné daté du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 677 du 3 avril 2006

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 30 avril 2006, lequel acte fut publié au Mémorial en date du 21 juillet 2006, sous le numéro 1410.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe JASICA, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- a) Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa liquidation.
- b) Nomination d'un liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur.
- c) D'accorder décharge aux gérants.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille (1'000) actions représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société fixé à VINGT-CINQ MILLE EUROS (25'000.-EUR) sont présentes à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Assemblée DÉCIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «Services Financiers Manopi Inc», une société ayant son siège social au 1000, de la Gauchetière West, Suite 2900, Montréal, Québec, et enregistrée auprès du Registre des Entreprises à Québec, sous le numéro 11164783327.

Troisième résolution

L'Assemblée DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. JASICA, N. WEYRICH, B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mai 2011. Relation: EAC/2011/6867. Reçu douze Euros (12.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011075083/126.

(110083731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

ELSA S.à r.l., European Life Science Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.977.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077132/10.

(110085902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Lycomar Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.255.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 avril 2011

Quatrième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Laurent COPITET, employé privé, né à Luxembourg le 09/02/1973 à Versailles (France), demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg; Monsieur Laurent CHERPITEL, employé privé, né le 28 février 1958, à Saint Quentin sur le Homme (France) demeurant au 75, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2012.

Le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Laurent CHERPITEL est renouvelé pour une durée d'une année jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2012.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LYCOMAR FINANCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011086774/26.

(110097848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

GUS Finance Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège de direction effectif: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.313.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} juin 2011 l'associé unique de Gus Finance Luxembourg Limited, GUS Holdings Limited, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social à Landmark House, Experian Way, NG2 Business Park, Nottingham, NG80 1ZZ, Angleterre, inscrite au registre de commerce anglais sous le numéro 03496850, a décidé de reconduire les mandats de gérant de Messrs Eric Isaac, Antony Barnes et Arie van Herk pour un terme de trois pour venir à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Pour Gus Finance Luxembourg Limited

E. Isaac

Référence de publication: 2011077176/18.

(110085860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Hightmount European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.454.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 mai 2011 que Mme Myriam Scussel, née le 26 avril 1978 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommée gérant B de la Société, avec effet au 16 mai 2011, pour une durée indéterminée, en remplacement du gérant B démissionnaire, Mme Catherine Koch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Pour Hightmount European Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011077177/17.

(110086188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Intercontinental CDO S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.334.

—
Le siège social du réviseur d'entreprises L'Alliance Révision SARL est situé depuis le 1^{er} juin 2011 au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011077180/14.

(110085663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

HOS111 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 132.908.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 27 mai 2011, Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommée au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Jean BODONI démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Lors de cette même assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 mai 2011, les mandats des administrateurs MM. Pii KETVEL et Guy KETTMANN, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 30 MAI 2011.

Pour: HOS111 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2011077430/19.

(110085329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Immo-Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5692 Elvange, 16, rue d'Ellange.
R.C.S. Luxembourg B 88.986.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire le 31 mars 2011 à 09 heures à Elvange

Première résolution:

L'assemblée générale décide de renouveler les administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2017:

- Madame Ginette SCHEFFEN, demeurant, 16, Rue d'Ellange L-5692 ELVANGE
- Madame Isabelle DECKER, demeurant 12, Rue de Mondorf L-5675 BURMERANGE
- Lux Services SARL 92, Rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg inscrit au registre de commerce B87.808

Deuxième résolution:

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler L P G Fiduciaire Luxembourg Paris Genève Sarl au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2017

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2011077183/18.

(110085657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Piccat Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.855.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 avril 2011

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Mme Adela IANCU, administrateur de sociétés, née à Ploiesti (Roumanie), le 8 décembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PICCAT INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011077292/16.

(110085638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

ING RE NPF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.079.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077189/10.

(110086248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

ING RE NPF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.084.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077191/10.

(110086246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Inhalux, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 35.678.

Le bilan au 30.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011077193/14.

(110085611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

New Climate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.612.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 1^{er} juin 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouvel administrateur, Monsieur Antonio FORTE, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- De nommer un nouveau président, Monsieur Giorgio BIANCHI, demeurant professionnellement au 19-21 Bd du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31/12/2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011081557/20.

(110090644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Librairie Carreira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4450 Belvaux, 2, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 161.280.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le seize mai.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

- 1) Madame Marília Augusta DE MOURA PIRES PEDROSO, commerçante, demeurant à L-9657 Harlange, 15, rue Banny.
- 2) Madame Maria Helena DE MATOS LOURENCO, vendeuse, demeurant à L-3480 Dudelange, 84, rue Gaffelt.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "LIBRAIRIE CARREIRA S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Belvaux. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une librairie-papeterie, d'une épicerie avec achats et ventes des articles de la branche,
- l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration,
- l'exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et de prestations de services ainsi que l'achat et la vente de toutes marchandises,
- ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Mme Marília Augusta DE MOURA PIRES PEDROSO	50 parts
2.- Mme Maria Helena DE MATOS LOURENCO	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	<u>100 parts</u>

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de NEUF CENTS EUROS (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommée gérante technique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Marilia Augusta DE MOURA PIRES PEDROSO, prédite.

Est nommée gérante administrative de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Maria Helena DE MATOS LOURENCO, prédite.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérantes.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4450 Belvaux, 2, rue de l'Usine.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: De Moura Pires Pedroso; De Matos Lourenco, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mai 2011. Relation: EAC/ 2011/ 6680. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 JUIN 2011.

Référence de publication: 2011079419/83.

(110088133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Linkingbridge Media and Trade Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7370 Lorentzweiler, 6, rue Saint Laurent.

R.C.S. Luxembourg B 161.183.

STATUTS

L'an deux mille onze, le douze mai,

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Monsieur Abidin KARABULUT, indépendant, né à Divrigi (Turquie), le 9 novembre 1983, demeurant à L-7432 Goseldange, 117A, route de Mersch.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 17 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet l'achat et la vente d'encarts publicitaires dans les médias et télécommunications (presse écrite, télévision, internet, autres réseaux etc.).

Elle a également pour objet l'étude, l'assistance et le développement de médias et de télécommunications ainsi que d'autres activités dans le domaine de la communication.

La Société peut par ailleurs importer, exporter, acheter et/ou vendre des vêtements et des bijoux fantaisie.

La Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de «LINKINGBRIDGE MEDIA AND TRADE SERVICES».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Lorentzweiler.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant, respectivement du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché ou à l'étranger par simple décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire.

Cependant, les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois-quarts des parts appartenant aux associés survivants. Néanmoins, dans ce dernier cas, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique et/ou d'un des associés.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société, pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social, à condition que les termes du présent article soient respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, respectivement, le conseil de gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, respectivement, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leurs mandats, ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt) à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois-quarts du capital social.

Art. 17. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre.

Art. 19. Chaque année, au trente-et-un (31) décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le ou les liquidateur(s) aura(ont) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Les CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales sont entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Abidin KARABULUT, prénommé.

Toutes les parts souscrites ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un (31) décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (EUR 900.-).

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-7370 Lorentzweiler, 6, rue Saint Laurent.
2. Est nommé gérant pour une durée illimitée, Monsieur Abidin KARABULUT, prénommé.

Aussi la Société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Avertissement

L'attention du comparant a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir, des autorités compétentes, différentes autorisations, requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présentes, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. KARABULUT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 13 mai 2011. Relation: MER/2011/966. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011076246/136.

(110085486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Klinengo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 64.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011077206/9.

(110086037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Copper Holdings Flexible S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.832.046,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.127.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.043 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting individually and with full power of substitution, by virtue of a proxy given under private seal on May 16, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Copper Holdings Flexible S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant to a deed of Me Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, dated May 12, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five million eight hundred nineteen thousand five hundred forty-six Euro (EUR 5.819.546,00) to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to five million eight hundred thirty-two thousand forty-six Euro (EUR 5.832.046,00) by the creation and issuance of five million eight hundred nineteen thousand five hundred forty-six

(5,819,546) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened Veriplast Management & Engineering Services S.A.S., a French société par actions simplifiée, having its registered office at 35 ter Avenue Andre Morizet, 92100 Boulogne Billancourt, France, registered under number 454 000 308 here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1736 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on May 19, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Veriplast Management & Engineering Services S.A.S., prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for the five million eight hundred nineteen thousand five hundred forty-six (5,819,546) New Shares having an aggregate nominal value of five million eight hundred nineteen thousand five hundred forty-six Euro (EUR 5,819,546.-) and to fully pay them up by contribution in kind in the total amount of five million eight hundred nineteen thousand five hundred forty-six Euro (EUR 5,819,546.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Veriplast Management & Engineering Services S.A.S., prenamed, towards the Company.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a balance sheet of the Company, dated May 19, 2011;
- a contribution declaration of Veriplast Management & Engineering Services S.A.S., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed receivable;
- a declaration from the managers of the Company, by which they expressly agree with the description of the above-mentioned contribution in kind, with its valuation and the validity of the subscription and payment by Veriplast Management & Engineering Services S.A.S., prenamed.

Effective implementation of the contribution

Veriplast Management & Engineering Services S.A.S., prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the contributed receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such receivable is effective as from May 19, 2011, without qualification;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the receivable, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Following the above resolutions, the shareholders resolve to amend article 6 of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:

“ **Art. 6.** The share capital is set at five million eight hundred thirty-two thousand forty-six Euro (EUR 5.832.046,00) represented by five million eight hundred thirty-two thousand forty-six (5.832.046) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at three thousand eight hundred Euros (EUR 3.800,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, he signed together with us the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., une société en commandite par actions existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 156.043 (l'Associé Unique),

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 mai 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Copper Holdings Flexible S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq millions huit cent dix-neuf mille cinq cent quarante-six Euro (EUR 5.819.546,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à cinq millions huit cent trente-deux mille quarante-six Euro (EUR 5.832.046,00) par la création et l'émission de cinq millions huit cent dix-neuf mille cinq cent quarante-six (5.819.546) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts).

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce, est intervenue Veriplast Management & Engineering Services S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 35 ter, Avenue André Morizet, 92100 Boulogne Billancourt, France, enregistrée sous le numéro 454 000 308 ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1736 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée par acte sous-seing privé le 19 mai 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Veriplast Management & Engineering Services S.A.S., précitée, par son mandataire, déclare souscrire toutes les cinq millions huit cent dix-neuf mille cinq cent quarante-six (5.819.546) Nouvelles Parts ayant une valeur nominale totale de cinq millions huit cent dix-neuf mille cinq cent quarante-six Euro (EUR 5.819.546,00) et les libère intégralement par apport en nature pour un montant total de cinq millions huit cent dix-neuf mille cinq cent quarante-six Euro (EUR 5.819.546,00) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Veriplast Management & Engineering Services S.A.S., précitée, envers la Société.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- un bilan de la Société daté du 19 mai 2011;
- une déclaration d'apport de Veriplast Management & Engineering Services S.A.S., précitée, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la créance apportée;
- une déclaration des gérants de la Société par laquelle ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération par Veriplast Management & Engineering Services S.A.S., précitée.

Réalisation effective de l'apport

Veriplast Management & Engineering Services S.A.S., précitée, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la créance apportée et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- l'apport de cette créance est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 19 mai 2011;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la créance, aux fins d'effectuer son transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

VI. L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à cinq millions huit cent trente-deux mille quarante-six Euro (EUR 5.832.046,00) représenté par cinq millions huit cent trente-deux mille quarante-six (5.832.046) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ces résolutions à environ trois mille huit cents Euros (EUR 3.800,00).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec Nous.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2011. Relation: LAC/2011/24589. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011079231/151.

(110088356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

**Smyrna Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Mid Europa Retail Investments S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 158.746.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

APPEARED:

MID EUROPA RETAIL S.C.A, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 158708,

Here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorney, after being signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the notary to enact the following:

- That the société à responsabilité limitée "MID EUROPA RETAIL INVESTMENTS S.À R.L.", with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered at the Commercial and Companies Register in Luxembourg, section B, number 158746, incorporated by deed dated February 1st, 2011 and enacted by Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, as published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated May 6th, 2011 under number 927, hereafter the "Company".

- That the share capital of the Company amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares of one euro cent (EUR 0.01) each.

- That the appearing party is the current partner of the Company.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Modification of the registered name of the company into SMYRNA INVESTOR S.À R.L. and amendment of article 1 of the Articles of Association;

2. Miscellaneous.

- That, based on the aforementioned agenda, the appearing party took the following resolutions:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from MID EUROPA RETAIL INVESTMENTS S.À R.L. to SMYRNA INVESTOR S.À R.L. and to consequentially amend article 1 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **Art. 1.** There is established a private limited company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name "SMYRNA INVESTOR S.À R.L."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,400.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mil onze, le dix-huit mai.

Pardevant Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

MID EUROPA RETAIL S.C.A., une société en commandite par actions organisée et constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 158708,

Ici représentée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «MID EUROPA RETAIL INVESTMENTS S.À R.L.», ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 158746, constituée par un acte du 1^{er} février 2011 de Me Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 927 du 6 mai 2011, ci-après la «Société».

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

- Que le comparant est l'associé actuel de la Société.

- Que le comparant a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la Société en SMYRNA INVESTOR S.À R.L. et modification de l'article 1 des statuts;
2. Divers.

Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, le comparant a pris les résolutions suivantes:

Unique résolution

Il est décidé de changer le nom de la Société de MID EUROPA RETAIL INVESTMENTS S.À R.L. en SMYRNA INVESTOR S.À R.L. et de modifier l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «SMYRNA INVESTOR S.À R.L.».

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.400.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23305. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011076269/103.

(110085250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Revevol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 156.475.

L'an deux mille onze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

1.- La société à responsabilité limitée GASSER S.à r.l., avec siège social à L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.721.

2.- La société à responsabilité limitée HADHES S.à r.l., avec siège social à L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.723.

3.- La société de droit français MAYOORAN Holding EURL, ayant son siège social à F-94554 Chevilly Larue, 16, Allée d'Alsace, inscrite au registre de commerce de Creteil sous le numéro B 529 325 136.

4.- La société de droit français CAOBA EMPRESARIO S.à r.l., ayant son siège social à F-92600 Asnières-sur-Seine, 19, rue de Normandie, inscrite au registre de commerce de Nanterre sous le numéro B 528 950 751.

Les sociétés comparantes sont ici représentées par Maître Régis STEINER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées en date du 16 mai 2011,

lesquelles procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les sociétés comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'elles sont les seules associées de la société à responsabilité limitée REVEVOL S.à r.l., avec siège social à L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156.475 (NIN 2010 2438 044).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2712 du 10 décembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mai 2011, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Que le capital social de la société s'élève actuellement au montant de ce CENT QUARANTE MILLE EUROS (€ 140.000.-), représenté par sept cents (700) parts sociales d'une valeur nominale de DEUX CENTS EUROS (€ 200.-) chacune, attribuées aux associées comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée GASSER S.à r.l., préqualifiée, trois cent cinquante parts sociales	350
2.- La société à responsabilité limitée HADHES S.à r.l., préqualifiée, trois cent huit parts sociales	308
3.- La société de droit français MAYOORAN Holding EURL, préqualifiée, vingt et une parts sociales	21
4.- La société de droit français CAOBA EMPRESARIO S.à r.l., préqualifiée, vingt et une parts sociales	21
Total: sept cents parts sociales	700

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social à concurrence du montant de SOIXANTE-QUINZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 75.600.-) pour le porter du montant de CENT QUARANTE MILLE EUROS (€ 140.000.-) au montant de DEUX CENT QUINZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 215.600.-) par l'émission de trois cent soixante-dix-huit (378) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de DEUX CENTS EUROS (€ 200.-), jouissant des mêmes droits que les parts sociales existantes.

Les trois cent soixante-dix-huit (378) parts sociales nouvelles seront émises chacune au montant de DEUX CENTS EUROS (€ 200.-), majorées d'une prime d'émission fixée au montant de DEUX MILLE QUATRE CENT QUARANTE-CINQ EUROS CINQUANTE CENTS (€ 2.445,50) de sorte que le montant de souscription de chaque part sociale nouvelle est fixé à DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE-CINQ EUROS CINQUANTE CENTS (€ 2.645,50).

De l'accord de tous les associés, les trois cent soixante-dix-huit (378) parts sociales nouvelles sont souscrites comme suit:

- trois cent vingt quatre (324) parts sociales nouvelles par le nouvel associé agréé, la société civile de droit français KOSTOW 1, dont le siège est sis à F-75008 Paris, 21, Avenue George V, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 507 709 384;

- cinquante-quatre (54) parts sociales nouvelles par le nouvel associé agréé, Monsieur Eric CLAUS, citoyen américain, né le 11 janvier 1960 à Abbeville (France), demeurant à 15, Mercer Street, Apt # 6, New York, NY 10013 (Etats-Unis);

Sont intervenus aux présentes par l'intermédiaire de leur mandataire, Madame Géraldine PLOUVIEZ, employée privée, demeurant professionnellement à F-75017 Paris, 50, Boulevard de Courcelles,

- la société civile de droit français KOSTOW 1, préqualifiée, et

- Monsieur Eric CLAUS, prénommé,

en vertu de deux procurations sous seing privé du 16 mai 2011,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Les trois cent soixante-dix-huit (378) parts sociales ont été libérées par les nouveaux associés agréés au prorata de leur souscription moyennant versement en espèces sur un compte bancaire de la société REVEVOL S.à r.l., de sorte que le montant total de SOIXANTE-QUINZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 75.600.-) à titre d'augmentation de capital et le montant total de NEUF CENT VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS (€ 924.399.-) à titre de prime d'émission se trouvent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la représentation des pièces justificatives de libération.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital intervenue, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à DEUX CENT QUINZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 215.600.-), représenté par mille soixante-dix-huit (1.078) parts sociales d'une valeur nominale de DEUX CENTS EUROS (€ 200.-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée GASSER S.à r.l., avec siège social à L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.721, trois cent cinquante parts sociales	350
2.- La société à responsabilité limitée HADHES S.à r.l., avec siège social à L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.723, trois cent huit parts sociales	308
3.- La société de droit français MAYOORAN Holding EURL, ayant son siège social à F-94554 Chevilly Larue, 16, Allée d'Alsace, inscrite au registre de commerce de Creteil sous le numéro B 529 325 136, vingt et une parts sociales	21
4.- La société de droit français CAOBA EMPRESARIO S.à r.l., ayant son siège social à F-92600 Asnières-sur-Seine, 19, rue de Normandie, inscrite au registre de commerce de Nanterre sous le numéro B 528 950 751, vingt et une parts sociales	21
5.- La société civile de droit français KOSTOW 1, ayant son siège social à F-75008 Paris, 21, avenue George V, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 507 709 384, trois cent vingt quatre parts sociales	324
6.- Monsieur Eric CLAUS, demeurant à NY 10013 New York, 15 Mercer Street, Etats-Unis, cinquante-quatre parts sociales	54
Total: mille soixante-dix-huit parts sociales	1.078

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. STEINER, E. CLAUS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 mai 2011. Relation: ECH/2011/908. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011076366/103.

(110085165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Jeziro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 91.940.

Il résulte d'un courrier adressé à la société JEZIRO S.A. que READ S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la Société en date du 30 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011077196/11.

(110085974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

KanAm Grund Espace Pétrusse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.369.

Redressement enregistrement du 01/06/2011 sous la référence L110084893

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011077197/11.

(110086216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Rollasun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 133.629.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration en date du 1^{er} juin 2011

Délibérations

Après en avoir délibéré, le conseil prend la résolution suivante:

Conformément à l'article 10 des statuts, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Monsieur Frank NATUREL, directeur de sociétés, demeurant à L-3321 Berchem, 24, rue Meckenheck, né à Metz (France) le 2 juin 1967 en qualité d'administrateur-délégué de la société, son mandat expirant le 31 décembre 2013.

A ce titre, la gestion journalière de la société lui sera déléguée et il pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011077317/18.

(110086090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Karbone Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.433.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077199/10.

(110085925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

LeverageSource Holdings Series III (Lux) Sà. r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 19.578,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.478.

Par résolutions circulaires du conseil de gérance signées en date du 23 mai 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 16 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077208/13.

(110086244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

LeverageSource S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.624.

Par résolutions circulaires du conseil de gérance signées en date du 23 mai 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 16 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077209/13.

(110086232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Trier Core S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Mertert, 15, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 156.295.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 18. Mai 2011 geht hervor dass:

Die Herren Gregor Gilberts, Jens Baasch und Frau Elisabeth Baasch als Verwaltungsratmitglieder zurücktreten.

Die Gesellschaft Deulux Immobilière S.A. als Rechnungskommissar zurücktritt.

Die Herren Jean Nicolas dit John Weber, geboren am 17.05.1950 in Wiltz, Guy Lanners, geboren am 09.09.1965 in Luxembourg und Luc Hilger, geboren am 16.11.1974 in Luxembourg, alle beruflich wohnhaft in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse zu neuen Verwaltungsratmitglieder ernannt werden. Ihr Mandat endet während der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Die Gesellschaft Fidu-Concept Sàrl, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 38.136, mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, zum neuen Rechnungskommissar ernannt wird. Ihr Mandat endet während der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2011077353/18.

(110086132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

LeverageSource VI S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.094.

Par résolutions circulaires du conseil de gérance signées en date du 23 mai 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L - I 882 Luxembourg, avec effet au 16 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077210/13.

(110086243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

S.G.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.087.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 mai 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009 qui se tiendra extraordinairement en 2011:

- Monsieur Takeo HARADA, demeurant au 2514 Shonan Takatori J - Yokosuka City, Kanagawa Pref, Japon;
- Monsieur Lorenzo BANCHERO, demeurant au 16 Via Gorgona, 16146 Genova, Italie;
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en science politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en science commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009 qui se tiendra extraordinairement en 2011:

- AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011079499/21.

(110088117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Rigel Luxembourg S.A., Société Anonyme,

(anc. Vapiro S.A.).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 80.944.

In the year two thousand eleven, on the thirteenth of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Vapiro S.A. (the "Company"), a Luxembourg public company (société anonyme), having its registered office at 2-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 80 944, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg, on February 13, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -No. 847 of October 5, 2001. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times, and for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg, on December 21, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -No. 727 of Mai 13, 2002.

The Meeting is chaired by Mr Raymond THILL, "maître en droit", professionally residing in Luxembourg (the "Chairman"). The Chairman appoints Mrs Sylvie DUPONT, private employee, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the "Secretary").

The Meeting elects Mr Gianpiero SADDI, private employee, as scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer"). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the "Bureau" of the Meeting.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by all parties, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from the attendance list that the entirety of the share capital of the Company is duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereafter reproduced;

II. The agenda of the meeting is the following:

- Waiver of convening notices.

- Change of the name of the Company into Rigel Luxembourg S.A. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

- Miscellaneous.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders of the Company represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company into Rigel Luxembourg S.A. as from the date of the present deed.

As a consequence, the Meeting further resolves to amend article 1 of the Articles so that it will henceforth read as follows:

« **Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of Rigel Luxembourg S.A.».

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial at deed was drawn up in Luxembourg on the day named the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, said parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le treize mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société Vapiro SA (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80 944, constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant alors à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 Février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -n° 847 en date du 5 Octobre 2001. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire résidant alors à Hesperange, en date du 21 Décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -n°727 en date du 13 Mai 2002.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»). Le Président désigne Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le «Secrétaire»).

L'Assemblée élit Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le «Scrutateur»). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les représentants des actionnaires ainsi que par les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signés ne varietur par toutes les parties, resteront également annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités d'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. qu'il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée, qui est donc valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- Renonciation aux formalités de convocation.

- Changement de la dénomination de la Société en Rigel Luxembourg S.A. et modification consécutive de l'article 1^{er} des statuts de la Société (les «Statuts»).

- Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en Rigel Luxembourg S.A. à partir de la date du présent acte.

En conséquence, l'Assemblée décide également de modifier l'article 1^{er} des Statuts, de manière à lui donner le contenu suivant:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Rigel Luxembourg S.A. (la Société).»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: R. Thill, S. Dupont, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. LAC/2011/23237. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011073741/106.

(110081586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Leasinvest Immo Lux Conseil S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.769.

Les comptes de liquidation au 20 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEASINVEST IMMO LUX CONSEIL S.A.

(EN LIQUIDATION VOLONTAIRE)

Signature

Référence de publication: 2011077216/12.

(110086083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Levade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.460.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 27 mai 2011

Le conseil d'administration de la Société décide de renouveler le mandat de DELOITTE S.A.. avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 67 895 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société pour l'audit des comptes se clôturant le 31 décembre 2011.

A Luxembourg, le 31 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011077217/15.

(110086032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

ING Real Estate Select Global Osiris Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.527.

L'assemblée générale des porteurs de parts tenue en date du 13 mai 2011 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a réélu Ernst & Young S.A. à la fonction de Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2012;

2. L'assemblée a réélu Messieurs Stewart Kam-Cheong, résidant à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, Ian Whitecourt résidant à 18, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et Jan Meulenbelt, résidant à 86 Koninginneweg, 2010 GR, Haarlem, Pays-Bas à la fonction de membre du conseil de gérance pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour ING Real Estate Select Global Osiris Luxembourg S.à.r.l.

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Olivier Noel

Managing Director / Vice Président - Transfer Agency

Référence de publication: 2011081827/20.

(110090563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

AGE-IN A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5865 Alzingen, 28, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg F 8.744.

STATUTS

Zwischen den Unterzeichnenden:

1. Stephanie Sorvillo, Rue de Roeser 28,5865 Alzingen in Luxembourg
2. Hans Stefan Hofer, Rue de Roeser 28,5865 Alzingen in Luxembourg
3. Ulrike Hoffmann, Kildebrondevej 6,270 Bronshoj, Dänemark

wird ein Verein ohne Gewinnzweck, dessen Rechtsverhältnisse durch das Gesetz vom 21. April 1928 sowie durch die vorliegende Satzung geregelt werden.

§ 1. Art, Name, Sitz und Dauer.

- (1) Die Vereinigung führt den Namen: AGE-IN A.s.b.l.
- (2) Der Verein hat seinen Sitz in Alzingen. Der Sitz kann durch des Verwaltungsrates (Conseil d'administration) an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.
- (3) Der Verein ist für unbefristete Dauer gegründet.

§ 2. Zweck.

(1) Zweck des Vereins ist es ältere und jüngere Menschen zu verbinden und aktiv den Austausch zwischen den Generationen zu fördern um damit eine gegenseitige Unterstützung zu fördern und ein positives realistisches Altersbild in die Gesellschaft zu bringen.

(2) Der Verein verfolgt seine gemeinen Zwecke durch:

- Einnahme einer Vermittlerfunktion um die Kompetenz und das Wissen der älteren Generation an die jüngere Generation weiterzugeben und umgekehrt.
- Ermöglichen einer freiwilligen und unverbindlichen Begegnung verschiedener Generationen.
- Fördern einer verantwortlichen Teilnahme zum Thema „Altern“ im Sinne einer generationsübergreifenden Bürgerverantwortung.
- Sensibilisieren der jüngeren Generation und der verschiedenen Handlungsfelder der Gesellschaft auf ein realistisches zeitgemäßes Altersbild und einen respektvollen Zugang zum Altern.

- Öffentlichkeitsarbeit

- Förderung von Toleranz und Verständigung zwischen den Generationen.

(3) Diese Zwecke sollen unter anderem durch folgende Maßnahmen verfolgt werden:

- Intragenerationelle Projekte auf verschiedene Handlungsfelder der Gesellschaft
- Aufbau multigenerationeller Netzwerke
- Bewusstseinsbildung in Hinblick auf ein realistisches Altersbild

- Zusammenarbeit mit anderen Organisationen zur gemeinsamen Verwirklichung der genannten Ziele
- Beratung von Interessenten
- Veranstaltungen und Promotion im Sinne der Inhalte des Vereins

(4) Der Verein handelt ohne Ansehen religiöser oder politischer Erwägungen, d.h. der Verein ist eine religiös und politisch nicht gebundene Organisation.

§ 3. Andere Tätigkeiten.

(1) Der Verein darf zur Erfüllung seines Vereinszwecks jede Art von Immobilie mieten oder erwerben. Er darf sich ebenfalls, jedoch nur als Nebenzweck, kommerziellen Aktivitäten widmen, sofern die Profite ausschließlich der Verwirklichung des Zweckes, zu dem der Verein gegründet wurde, zugeführt werden. Der Verein darf Kongresse, Seminare, Versammlungen und andere Zusammenkünfte organisieren.

(2) Generell darf der Verein sämtliche andere Aktivitäten unmittelbar oder mittelbar verfolgen, die er für die Verwirklichung seines Vereinszwecks für nützlich hält.

§ 4. Finanzierung. Die so verwirklichten Aktivitäten werden hauptsächlich durch die Einnahmen, die aus den Beiträgen der Mitglieder und Ehrenmitglieder und den Beiträgen und den Spenden der Ehrenmitglieder und Sponsoren herrühren, finanziert.

§ 5. Ort des Tätigwerdens. Sämtliche Aktivitäten des Vereins können in Luxemburg oder im Ausland erfolgen.

§ 6. Organe. Der Verein hat folgende Organe:

1. Mitgliederversammlung 2. Verwaltungsrat 3. Senat, sofern gegründet

§ 7. Mitgliedschaft.

(1) Die Anzahl der Mitglieder des Vereins ist unbegrenzt, darf jedoch nicht unter 3 sinken. Der Verein besteht aus aktiven Mitgliedern und Ehrenmitgliedern. Die aktiven Mitglieder haben auf der Mitgliederversammlung als Einzige das Stimmrecht. Die Anzahl der aktiven Mitglieder ist aus organisatorischen Gründen auf acht (8) begrenzt.

(2) Über die Aufnahme neuer Mitglieder entscheidet der Verwaltungsrat.

(3) Der Verein nimmt auch Ehrenmitglieder ohne Stimmrecht auf. Als Ehrenmitglied kann jede natürliche oder juristische Person aufgenommen werden, die den Willen bekundet, durch welche Unterstützungsmaßnahmen auch immer zur Verfolgung des oben definierten Vereinszwecks beizutragen, und das vom Verwaltungsrat nach Prüfung der erforderlichen und von der Mitgliederversammlung festgesetzten Bedingungen als Ehrenmitglied vorgeschlagen worden ist.

(4) Die Mitgliedschaft und Ehrenmitgliedschaft endet:

- a) durch freiwillige Kündigung gegenüber dem Verwaltungsrat;
- b) durch Ausschluss. Der Ausschluss eines Mitglieds oder Ehrenmitglieds darf nur durch einen mit Zwei-Drittel-Mehrheit gefassten Beschluss der Mitgliederversammlung ausgesprochen werden.
- c) durch Nichtzahlung des Jahresbeitrags nach erfolgloser förmlicher Mahnung.

(5) Der Verwaltungsrat kann im Fall von schwerwiegenden Handlungen, die den Interessen des Vereines schaden, die Mitgliedschaftsrechte eines Mitglieds oder Ehrenmitglieds aussetzen. Die nächste Mitgliederversammlung wird dann über den Ausschluss des Mitglieds oder des Ehrenmitglieds, dessen Mitgliedschaftsrechte ausgesetzt worden sind, beschließen.

§ 8. Mitgliedsbeitrag.

(1) Von den Mitgliedern sowie von den Ehrenmitgliedern wird am Anfang jedes Wirtschaftsjahres ein Jahresbeitrag für dieses Wirtschaftsjahr erhoben.

(2) Die Höhe des Jahresbeitrags wird jährlich von der Mitgliederversammlung nach Beratung mit dem Verwaltungsrat festgesetzt.

§ 9. Mitgliederversammlung.

(1) Die Mitgliederversammlung umfasst alle Mitglieder des Vereins, also die stimmberechtigten Mitglieder und ohne Stimmrecht in der Mitgliederversammlung die Ehrenmitglieder.

(2) Die Mitgliederversammlung tritt mindestens einmal im Jahr auf Einberufung durch den Verwaltungsrat, möglichst in der ersten Jahreshälfte zusammen.

(3) Der Verwaltungsrat muss die Mitgliederversammlung einberufen, wenn ein Mitglied dies schriftlich verlangt und eine Tagesordnung vorschlägt. Die Einberufung, die das Datum, die Uhrzeit und den Ort an dem die Mitgliederversammlung stattfindet enthält, wird mindestens acht Tage vor dem Datum der Mitgliederversammlung durch Rundschreiben verschickt. Der Einberufung ist eine Tagesordnung beizufügen.

(4) Die Mitgliederversammlung ist beschlussfähig wenn mindestens 2/3 der aktiven Mitglieder anwesend sind. Ist das nicht der Fall, kann anschließend eine außerordentliche Mitgliederversammlung einberufen werden, welche in jedem Fall beschlussfähig ist.

(5) Kompetenzen der Mitgliederversammlung sind:

(a) Satzungsänderungen; (b) die Bestellung und die Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder; (c) die Zustimmung zum Haushaltsplan und zum Jahresabschluss; (d) die Auflösung des Vereins; (e) Aufnahme und Ausschluss von Mitgliedern und Ehrenmitgliedern. (f) Stellungnahme zur Festsetzung des Jahresbeitrags der Mitglieder und Ehrenmitglieder

(6) Die Mitgliederversammlung fasst ihre Beschlüsse mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden und vertretenen Mitglieder, sofern durch Gesetz oder durch diese Satzung nichts anderes bestimmt ist.

(7) Über eine Satzungsänderung darf die Mitgliederversammlung nur beraten, wenn zwei Drittel der Mitglieder anwesend oder vertreten sind und die Tagesordnung auf die vorgeschlagenen Satzungsänderungen hinweist. Eine Änderung der Satzung kann nur mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der anwesenden oder vertretenen Mitglieder angenommen werden.

(8) Jedes Mitglied oder Ehrenmitglied kann vom Verwaltungsrat die Übermittlung des Protokolls der Mitgliederversammlung verlangen. Dritte können die Übermittlung der Teile des Protokolls der Mitgliederversammlung verlangen, die sich auf sie betreffende Angelegenheiten beziehen.

§ 10. Verwaltungsrat.

(1) Die Verwaltung des Vereins führt ein Verwaltungsrat, der sich aus mindestens drei (3) und maximal fünf (5) Mitgliedern zusammensetzt, nachstehend «Verwaltungsratsmitglieder» genannt, die natürliche Personen sein müssen, und der einen Vorsitzenden, einen Sekretär, und einen Schatzmeister umfasst.

(2) Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Mitgliederversammlung gewählt. Jeder Stimmberechtigte der Mitgliederversammlung hat so viele Stimmen wie Posten zu besetzen sind. Die Kandidaten, die eine Mehrheit der Stimmen erlangt haben, gelten als gewählt. Im Fall einer Stimmengleichheit zwischen mehreren Kandidaten wird eine Stichwahl durchgeführt um zu bestimmen, welcher oder welche von ihnen in den Verwaltungsrat gelangen. - In Ausnahme zum Vorstehenden wird der erste Verwaltungsrat von der Gründungsversammlung bestellt.

(3) Die Mitgliederversammlung bestimmt die Dauer des Mandats der Verwaltungsratsmitglieder. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder des Vereins sind verlängerbar. Im Falle der Vakanz eines Verwaltungsratspostens ist der Posten nur dann zwingend wiederzubesetzen wenn die Gesamtzahl der Verwaltungsratsmitglieder unter drei sinkt. In diesem Falle ist dafür zu sorgen, dass die Wiederbesetzung innerhalb von drei Monaten erfolgt.

(4) Die Verwaltungsratsmitglieder können unbegrenzt wiedergewählt werden. Im Fall eines Rücktritts, im Todesfall oder in jedem anderen Fall, in dem ein Verwaltungsratsmitglied aus dem Verwaltungsrat ausscheidet, kann der Verwaltungsrat bis zum Ende der nächsten Mitgliederversammlung ein vorläufiges Verwaltungsratsmitglied bestellen.

(5) Die Verwaltungsratsmitglieder des Vereins können jederzeit und mit sofortiger Wirkung mit absoluter Mehrheit der Mitglieder der Mitgliederversammlung nach Maßgabe der folgenden Bestimmungen abberufen werden: In der Versammlung der Mitgliederversammlung gibt die Mitgliederversammlung dem Verwaltungsratsmitglied Gelegenheit, sich zur Sache seiner Abberufung zu äußern.

(6) Im Falle der Ersetzung eines Verwaltungsratsmitglieds dessen Mandat noch nicht abgelaufen ist nimmt der Ersetzende die Stellung seines Vorgängers ein.

§ 11. Befugnisse des Verwaltungsrats.

(1) Der Verwaltungsrat führt die Geschäfte des Vereins in allen Angelegenheiten und ist umfassend ermächtigt, alle Verwaltungs- und Verfügungsakte vorzunehmen, die den Verein betreffen.

(2) Er entscheidet insbesondere über die Verwaltung des Vermögens gemäß dem Gesetz vom 21. April 1928 und über die Art und Weise der Erfüllung des Vereinszwecks.

(3) Der Verwaltungsrat vertritt den Verein gerichtlich und außergerichtlich.

(4) Alle Kompetenzen, die nicht durch Gesetz oder diese Satzung ausdrücklich der Mitgliederversammlung zugewiesen sind, sind dem Verwaltungsrat zugewiesen.

(5) Der Verwaltungsrat gibt sich eine Geschäftsordnung, in der er unter anderem die Aufgabenbereiche unter seinen Mitgliedern verteilt.

§ 12. Sitzung, Beratung, Entscheidungsfindung und Öffentlichkeit.

(1) Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates geleitet. In dessen Abwesenheit werden sie vom Schatzmeister geleitet.

(2) Der Verwaltungsrat ist erst beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Abwesende Verwaltungsratsmitglieder können einen ihrer Kollegen schriftlich bevollmächtigen, sie bei den Beratungen des Verwaltungsrates zu vertreten, mit der Maßgabe, dass ein Verwaltungsratsmitglied nicht mehr als einen seiner Kollegen vertreten darf. Die Vollmacht ist jeweils nur für eine Sitzung gültig.

(3) Der Verwaltungsrat hält mindestens eine Sitzung pro Halbjahr ab. Sitzungen finden auf Verlangen des Vorsitzenden oder eines seiner Mitglieder statt. Der Verwaltungsrat entscheidet über die Tagesordnungspunkte, die vom Vorsitzenden auf die Tagesordnung gesetzt wurden und über die Tagesordnungspunkte, die auf Verlangen eines der Mitglieder oder vom Senat auf die Tagesordnung gesetzt werden sollen.

(4) Beschlüsse werden mit Mehrheit gefasst; im Falle der Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden der Sitzung.

(5) Nach Genehmigung durch den Verwaltungsrat werden die Protokolle der Sitzungen in einem besonderen Register hinterlegt und von der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder unterschrieben, einschließlich des Vorsitzenden oder des Verwaltungsratsmitglieds, das mit der Führung der laufenden Geschäfte beauftragt ist.

(6) Kopien und Auszüge dieser Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren oder an anderer Stelle vorzulegen sind, sind durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder zu unterschreiben.

§ 13. Laufende Geschäfte.

(1) Der Vorsitzende des Verwaltungsrates führt die laufenden Geschäfte des Vereins. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden führt ein anderes Verwaltungsratsmitglied die laufenden Geschäfte, das vom Verwaltungsrat zu bestellen ist.

(2) Der Verwaltungsrat kann jederzeit die Führung der laufenden Geschäfte einer oder mehreren Personen übertragen («Beauftragung»), die nicht dem Verwaltungsrat angehören müssen. Diese Übertragung kann die Bevollmächtigung zur Vornahme von Bankgeschäften beinhalten. Der Verwaltungsrat kann gleichfalls die Führung eines bestimmten Geschäfts an Dritte übertragen. Die Beauftragung kann jederzeit mit sofortiger Wirkung widerrufen werden.

§ 14. Der Senat.

(1) Die Mitgliederversammlung kann einen Senat gründen, der den Verein bei der Erfüllung seiner Vereinszwecke berät. Zu diesem Zweck wählt die Mitgliederversammlung Personen des öffentlichen Lebens, die die Ziele des Vereins unterstützen.

§ 15. Einnahmen.

(1) Die Einnahmen des Vereins umfassen:

- (a) die Beiträge seiner Mitglieder und Ehrenmitglieder;
- (b) die Spenden, Subventionen und Vermächtnisse aller Art;
- (c) Zinsen und jegliche Einkünfte aus seinen Gütern und seinen Aktiva;
- (d) allgemein alle anderen Mittel, die nach den anwendbaren Gesetzen und Verordnungen gewonnen werden können, insbesondere auch die Förderung durch Regierungen und multilaterale Geber.

(2) Die Einnahmen sind aufgrund eines Beschlusses des Verwaltungsrates unter Einhaltung der Vorgaben des Gesetzes vom 21. April 1928 zugelassen.

§ 16. Änderung der Satzung. Satzungsänderungen werden von der Mitgliederversammlung gemäß der Form und den Bedingungen des § 9 beschlossen.

§ 17. Internes Reglement. Der Verwaltungsrat kann ein internes Reglement stimmen, welches Aspekte der Vereinigung regelt die nicht in den Statuten inbegriffen sind.

§ 18. Unterschriften. Zur Vertretung des Vereins gegenüber Dritten ist entweder die Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) weiteren Verwaltungsratsmitgliedern erforderlich, ohne dass eine vorherige Zustimmung des Verwaltungsrates nötig ist.

§ 19. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.

§ 20. Jahresabschluss.

(1) Jedes Jahr, möglichst im Verlauf des ersten Halbjahres werden die Mitglieder vom Verwaltungsrat zu einer Mitgliederversammlung einberufen um dem Geschäftsbericht und dem Jahresabschluss für das abgelaufene Geschäftsjahr zuzustimmen und den Haushaltsplan für das folgende Geschäftsjahr zu prüfen.

(2) Ein von der Mitgliederversammlung bestellter Rechnungsprüfer, vorzugsweise aus den Reihen der Ehrenmitglieder, der nicht Mitglied des Verwaltungsrats sein darf, wird mit der Kontrolle der Bilanzen des Vereins und der Erstellung eines Berichts an die Mitgliederversammlung, die über den Jahresabschluss zu bestimmen hat, beauftragt. Sein Mandat ist auf ein Jahr befristet und ist verlängerbar. Der Rechnungsprüfer erhält vom Verwaltungsrat die Entwürfe der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

(3) Der Verwaltungsrat muss dem Rechnungsprüfer alle Erläuterungen geben, die der Rechnungsprüfer zur Erfüllung vom Verwaltungsrat seines Kontrollauftrages verlangt. Nach der Vorstellung der Berichte des Verwaltungsrats und des Rechnungsprüfers stimmt die Mitgliederversammlung über die Zustimmung zum Jahresabschluss und über die Entlastung des Verwaltungsrats ab.

§ 21. Auflösung.

(1) Im Falle der Auflösung des Vereins soll die Liquidation durch von der Mitgliederversammlung bestellte Liquidatoren durchgeführt werden denen die Mitgliederversammlung alle notwendigen Befugnisse zur ordnungsgemäßen Durchführung dieser Aufgabe überträgt.

(2) In allen Fällen der freiwilligen oder der gesetzlichen Auflösung wird das verbleibende Netto-Vereinsvermögen an eine andere vom zuständigen Ministerium des Großherzogtums Luxemburg anerkannte Organisation, deren Ziele dem Zweck am nächsten kommt, zu dem dieser Verein gegründet wurde, übertragen.

§ 22. Sonstiges.

(1) Für alle Angelegenheiten, die nicht durch diese Satzung geregelt werden, wird auf das Gesetz vom 21. April 1928 in der jeweilig gültigen Fassung Bezug genommen. Unterzeichnet in Luxemburg (Anzahl der Ausfertigungen entspricht der Anzahl der Gründungsmitglieder).

Luxemburg, den 21.05.2011.

Stephanie Sorvillo / Hans Stefan Hofer / Ulrike Hoffmann.

Référence de publication: 2011072390/207.

(110079043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Midgard Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.115.

Les comptes annuels au 15 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011077264/9.

(110086202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Lunaria S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 60.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011077229/13.

(110085633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Midgard Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011077265/9.

(110086203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Ideologis s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 121-127, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.639.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2011

A la date du 1^{er} juin 2011, l'associé unique de la société IDEELOGIS Sarl, Madame Silvia MAGALHAES DOS SANTOS, s'est réuni en assemblée extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale prend acte de la décision de démission de Monsieur Ludovic THIERY, né le 21 mars 1975 à Pompaples (Suisse), et demeurant à L-4940 BASCHARAGE, 121-127 avenue de Luxembourg, de ses fonctions de gérant administratif avec effet immédiat.

2. L'Assemblée Générale décide de nommer comme gérante pour une durée indéterminée Madame Silvia MAGALHAES DOS SANTOS, née le 31 décembre 1978 à Cabanelas / Vila Verde (Portugal), et demeurant à L-4940 BASCHARAGE, 121-127 avenue de Luxembourg, avec effet immédiat.

3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante de la société.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2011077432/19.

(110085351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Oil Finance, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.429.

L'an deux mil onze, le neuf mars

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «OIL FINANCE, SA SPF», avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Frank BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 594 du 14 décembre 1993, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 45.429.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Isabelle HAMER, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey 36, également scrutateur de la présente assemblée,

qui désigne comme secrétaire Madame Jannick CHOFFRAY, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey 36.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

- 1) Décision d'augmentation du capital de la société;
- 2) Renonciation au droit de préférence pour la souscription des actions nouvelles;
- 3) Modification de l'article 5 des statuts pour se conformer aux résolutions prises ci-dessus;
- 4) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que, conformément à l'article 67-1 de la Loi Coordonnée sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, 59,94% du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Les convocations par voie de presse ont eu lieu comme suit:

- Le Journal n° 036 du 22 février 2011;
- Le Journal n° 041 du 01 mars 2011;
- Le Mémorial C-N° 346 du 22 février 2011;
- Le Mémorial C-N° 396 du 01 mars 2011.

IV. Que la présente assemblée, réunissant 59,94% du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois cent vingt-six mille cinquante-trois virgule vingt-quatre euros (326.053,24 €) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize euros (123.946,76 EUR) à celui de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- €) par la création de quinze mille (15.000) nouvelles actions, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de renoncer au droit de préférence et d'admettre à la souscription des quinze mille (15.000) actions nouvelles:

- la société anonyme holding «PAT HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 60.306.

Souscription et libération

La société PAT HOLDING SA, par son représentant, déclare souscrire les quinze mille (15.000) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en numéraire de la somme de trois cent vingt-six mille cinquante-trois virgule vingt-quatre euros (326.053,24 €).

De la sorte, la somme de trois cent vingt-six mille cinquante-trois virgule vingt-quatre euros (326.053,24 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sous réserve de restriction prévue par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.40 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.200.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Hamer, J. Choffray, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 10 mars 2011. - WIL/2011/196. - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 avril 2011.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2011077562/79.

(110085720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

**3W Power S.A., Société Anonyme,
(anc. 3W Power Holdings S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.423.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of May,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
is held an extraordinary general meeting of shareholders of 3W Power Holdings S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 153.423. The registered office has been transferred from Guernsey to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary dated 7 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1375 of 5 July 2010.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 14 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 788 of 21 April 2011.

The meeting is opened at 9.00 a.m. with Dr. Horst J. Kayser, Chief Executive Officer, 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg in the chair,

who appoints as secretary Mr Michael Julian, General Counsel, 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marios Michaelides, Group Controller, L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the name of the Company into 3 W Power S.A.;

2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a company in the form of a société anonyme under the name of "3W Power S.A." (the "Company").";

3. Miscellaneous.

II- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the general meeting, will remain annexed to the present deed.

III.- That 30,130,052 shares, out of a total number of shares 50,236,024 are present or represented at the present general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this general meeting.

IV.- That all the shares being registered shares, this extraordinary general meeting of shareholders has been convened by registered mail sent to all shareholders on 3 May 2011.

V.- That the convening notice has also been published in accordance with the rules of the stock exchange and the provisions of directive 2004/109/EC as implemented in Luxembourg.

VI.- That the present general meeting, representing 59,98 %, i.e. more than fifty percent (50%) of the share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then, after deliberation, the general meeting of shareholders takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the name of the Company into "3W Power S.A."

This resolution has been adopted by a majority of 30,130,052 votes in favour and 0 votes against, 0 votes abstained.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 1 of the articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a company in the form of a société anonyme under the name of "3W Power S.A." (the "Company")."

This resolution has been adopted by a majority of 30,130,052 votes in favour and 0 votes against, 0 votes abstained.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company- or which shall be borne by the Company in connection with this general meeting are estimated to be one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, 4, rue du Fort Niedergrunewald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes

Im Jahre zweitausendelf, den neunzehnten Mai,

vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle Baden, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

wird eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der 3W Power Holdings S.A. (die „Gesellschaft“), abgehalten, einer Aktiengesellschaft, mit Sitz in 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 153.423, deren Gesellschaftssitz gemäß einer durch den unterzeichnenden Notar am 7. Mai 2010 aufgenommenen Urkunde von Guernsey nach Luxemburg verlegt und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1375 vom 5. Juli 2010 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt durch eine von dem unterzeichnenden Notar am 14. Dezember 2010 aufgenommenen Urkunde umgeändert und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 788 vom 21. April 2011 veröffentlicht.

Die Generalversammlung wurde um 9.00 Uhr eröffnet, unter dem Vorsitz von Dr. Horst J. Kayser, Chief Executive Officer, 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg,

welcher Herr Michael Julian, General Counsel, 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg zum Schriftführer berufen hat.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herr Marios Michaelides, Group Controller, 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Sodann die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar, folgende Erklärungen zu beurkunden:

I. Dass die gegenwärtige Generalversammlung zu befinden hat über folgende

Tagesordnung:

1. Änderung des Namens der Gesellschaft in 3W Power S.A.;

2. Darauf folgende Änderung von Artikel 1 der Gesellschaftssatzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1. Name.** Es besteht eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung „3W Power S.A.“ (die „Gesellschaft“).“;

3. Verschiedenes.

II. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen jeweils gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären und den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionäre sowie vom Versammlungsvorstand unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

III. Dass 30.130.052 Aktien von insgesamt 50.236.024 Aktien in der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind und dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, dass sie rechtzeitig benachrichtigt wurden und vorab Kenntnis von der Tagesordnung der Generalversammlung erlangt haben.

IV. Dass, da alle Aktien Namensaktien sind, die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre per Einschreibebrief vom 3. Mai 2011 an alle Aktionäre einberufen worden ist.

V. Dass das Einberufungsschreiben auch in Einklang mit den Rechtsvorschriften über den Aktientausch und den Vorgaben der Richtlinie 2004/109/EC, wie sie in Luxemburger Recht Umsetzung gefunden haben, veröffentlicht wurde.

VI. Dass die gegenwärtige Generalversammlung 59,98 %, also mehr als fünfzig Prozent (50%) des Gesellschaftskapitals vertritt, ordnungsgemäß gebildet und damit in Bezug auf die Punkte der Tagesordnung beschlussfähig ist.

Nach Beratung hat die Generalversammlung der Aktionäre daraufhin folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung der Aktionäre beschließt den Namen der Gesellschaft in „3W Power S.A.“ umzuändern.

Dieser Beschluss wurde angenommen durch eine Mehrheit von 30.130.052 Stimmen für und 0 gegen, bei 0 Stimmenthaltungen.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorgenannten Beschlusses beschließt die Generalversammlung der Aktionäre, Artikel 1 der Satzung zu ändern, welcher fortan wie folgt lautet:

„ **Art. 1. Name.** Es besteht eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung „3W Power S.A.“ (die „Gesellschaft“).“

Dieser Beschluss wurde angenommen durch eine Mehrheit von 30.130.052 Stimmen für und 0 gegen, bei 0 Stimmenthaltungen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Schätzung der Kosten

Die Komparanten schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Generalversammlung entstehen, auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500).

Der unterzeichnende Notar, der Englisch spricht und versteht, bestätigt, dass auf Anfrage der erschienenen Personen, folgende Urkunde auf Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer Deutschen Fassung. Im Fall von Abweichungen zwischen dem Englischen und dem Deutschen Text wird die Englische Fassung maßgebend sein.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, 4, rue du Fort Niedergrunewald, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. J. KAYSER, M. JULIAN, M. MICHAELIDES und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C, le 25 mai 2011. LAC/2011 /24021. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 31. Mai 2011.

Jöelle BADEN.

Référence de publication: 2011078403/131.

(110086588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Anglo American Ferrous Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.501.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED, registered with the Registrar of England and Wales under number 6252103, a company with registered office at 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, (UK),

here represented by Mrs Torugbene ADEKOLU, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 24 May, 2011.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS" (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.501, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, incorporated originally under the name of "ANGLO AMERICAN INVESTMENTS", pursuant to a deed of notary Maître Jean Seckler, notary with residence in Junglinster, dated 4 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 146 of February 8, 2007, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 21 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°562 of March 25, 2011.

The Shareholder declares that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholder waives the convening notice as it declares having been previously informed about the agenda of the meeting.

Agenda

1. Registration of the share capital increase of 150.-USD and creation of 3 new shares of a par value of 50.-USD together with a share premium of 13,699,850.-USD by way of different payments done by the sole shareholder;
2. Amendment of article 6.1. of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

By different resolutions taken by the board of directors of the Company it was decided to increase the share capital of the Company by an amount of 150.-USD by the registration of payments done as follows:

1. 4,800,000.-USD on 18 March 2011;
2. 2,500,000.-USD on 18 April 2011;
3. 6,400,000.-USD on 9 May 2011;

and to accept the payment of a share premium of 13,699,850.-USD.

The Shareholder, prenamed and represented as stated here above, declares that the board of directors has accepted the subscription and payment by ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS of the 3 new shares of a par value of USD 50.-, together with the payment of a share premium of 13,699,850.-USD.

Evidence of the different payments has been given to the Shareholder. A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at one hundred fifty-two thousand two hundred United States Dollars (152,200.-USD) as of today.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend Article 6.1. of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.1.** The Company's issued capital is set at one hundred fifty-two thousand two hundred United States Dollars (USD 152,200.-) represented by three thousand and forty-four (3,044) shares of a par value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up"

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED, inscrite au Registrar of England and Wales sous le numéro 6252103, une société de droit anglais, avec siège social à 20, Carlton House Terrace, Londres SW1Y 5AN, (UK),

ici représentée par Mme Torugbene ADEKOLU, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 mai 2011,

ci-dessous l' Associé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante a demandé au notaire soussignée de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS" (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.501, société de droit luxembourgeois, ayant son siège à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, constituée originairement sous la dénomination "ANGLO AMERICAN INVESTMENTS", selon un acte du notaire Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le N°146 du 8 février 2007, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le N°562 du 25 mars 2011 .

L'Associé déclare que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. L'Associé renonce aux formalités de convocation et déclare avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

Ordre du jour

1. Décision de confirmer l'augmentation du capital social à hauteur de USD 150.-et création de 3 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 50.-chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de 13.699.850,-USD par divers paiements faites par l'Associé;

2. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé, représenté comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Par plusieurs résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, il fut décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 150.-USD par la constatation de divers versements effectués comme suit:

1. 4.800.000,-USD le 18 mars 2011;

2. 2.500.000,-USD le 18 avril 2011;

3. 6.400.000,-USD le 9 mai 2011; et d'accepter les versements d'une prime d'émission pour un montant total de 13.699.850,-USD.

L'Associé, prénommé, et représenté comme dit ci-avant, déclare que le conseil de gérance a accepté la souscription et le paiement fait par ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS pour l'émission et la libération de 3 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 50.-, ensemble avec une prime d'émission de 13.699.850,-USD.

Une copie des extraits de compte démontrant les versements des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de cent cinquante-deux mille deux cents Dollars des Etats-Unis (152.200.-USD) à la date de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé décide de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société qui va avoir la teneur suivante dans la version française:

" **Art. 6.1.** La Société a un capital émis de cent cinquante-deux mille deux cents Dollars des Etats-Unis (USD 152.200.-) représenté par trois mille quarante-quatre (3,044) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 50.-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussignée, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. Adekolu et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2011. LAC/2011/24936. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011075535/125.

(110084672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Bolder S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.143.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que les administrateurs suivants de la Société ont changé d'adresse:

- Monsieur Peter VAN OPSTAL a désormais son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Gerard VAN HUNEN a désormais son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

Il est également porté à la connaissance de tiers que le commissaire aux comptes de la Société, à savoir CO-VENTURES S.A. a changé d'adresse et a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011083021/18.

(110092766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

UREIT Prop C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.909.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Christine Clarke demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 8 juin 2011.

2. Monsieur Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 8 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald

- Delloula Aouinti
- Audrey Lewis
- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour UREIT Prop C S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011087868/25.

(110098027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

UREIT Prop A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.389.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 juin 2011

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Christine Clarke demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 8 juin 2011.

2. Monsieur Alexis Gisselbrecht, né le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 8 juin 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Delloula Aouinti
- Audrey Lewis
- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour UREIT Prop A S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2011087866/25.

(110098023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Vietnam Opportunity Growth, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.824.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 27 mai 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Jacques de Chateauvieux, Patrick Wagenaar et Jean-François Leidner, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,

2. de réélire BDO Compagnie Fiduciaire en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Pour VIETNAM OPPORTUNITY GROWTH

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Attaché principal / -

Référence de publication: 2011087872/19.

(110097885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.
